

TRAMPOLINE

TUMBLING

ACROSPORT



Fédération Française de Trampoline et de Sports Acrobatiques
10, avenue Paul-Herbé - 95200 SARCELLES - Tél. 39 94 24 25 - Fax 34 29 14 87

SOMMAIRE

PAGE :

- 1. Editorial
- 2. Coupes Nationales
- 3. Examen Juge International
- 7. Portrait d'un "Fidèle"
- 8. Organigramme du Sport en France
- 9. Trampoline aux J-0
- 10. Championnats d'Europe IFSA
- 12. Analyse du Jugement aux Championnats d'Europe
- 14. Le climat et le sport
- 16. Tournée France/URSS
- 17. En Bref ...
- 18. Réforme Athlète Haut Niveau
- 20. Nouvelles des Comités

DIVERS

- 2. Petites Annonces
- 5. Carnet Rose
- 6. Sanctions
- 14. Nos derniers contacts
- 15. Nouansport
- 20. Abonnement

Revue "TRAMPOLINE" N°68 - Nov./Déc./Janv.
(1991/4)

Directeur de la Publication : Michel GERARD

Couverture : Photo Jean-Luc VOYEUX - Photocomposition et tirage : Imprimerie DE MURCIA

Impression Revue : INFOTEC

EDITORIAL



Force est de constater, à la veille de la 26ème Assemblée Générale de notre Fédération, que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Nous entendons, ici et là, des "Actifs" se plaindre que tout ce qui ne va pas est de la faute de la Fédération !

MAIS QUI EST LA FEDERATION ?

C'est le rassemblement de tous les clubs, pour que de l'union naisse la force.

C'est la mise en commun d'intérêts particuliers. Eh oui ! Nous sommes régis par le principe de l'intérêt. Rien n'est gratuit. L'intérêt de chacun tourne autour de valeurs telles que : l'argent, le pouvoir, le désir d'être reconnu ...

Loin d'être critiquée, cette notion d'intérêt doit être soutenue, organisée. Nous devons faire coïncider nos intérêts. Nous devons structurer nos actions ; en tel lieu je défends mes intérêts personnels, en tel autre, ceux de mon club, et puis ailleurs, ceux des clubs de mon département, de ma région, ou de ma fédération.

NOUS SOMMES LA FEDERATION

Se fédérer, c'est admettre de perdre un peu de liberté pour en conquérir une bien plus grande.

Il est évident que pour fonctionner à tous les niveaux, je dois déléguer mon pouvoir, je dois choisir des "élus", et pourquoi pas devenir un "élu". Et lorsque je serai élu, je devrai faire une brassée de tous les intérêts de ceux qui m'auront élu pour la porter là où se résolvent les problèmes : Ministère, DRJS, DDJS, Conseil Régional, Conseil Général, Mairie, etc

Il est évident que pour réussir dans cette entreprise, je devrai me faire aider.

Le bénévolat n'est pas synonyme d'incompétence. Le bénévolat est la mise à disposition des autres, d'une compétence dans un cadre limité de disponibilité.

Le "Bénévole" ne s'oppose pas au "Professionnel" Ils complémentarisent leurs compétences dans une organisation de la disponibilité de l'un avec le temps de travail de l'autre. C'est en cela que le bénévole se fait aider par le professionnel : le temps d'action partagé pour permettre à une compétence polymorphe de se réaliser, tant dans le domaine technique qu'administratif.

La Fédération c'est nous tous, structurés, organisés, fédérés, pour atteindre un même objectif :

**"Faire partager au plus grand nombre de jeunes"
"notre passion des activités icariennes"**

Georges RIVOAL
C.T.R. BRETAGNE



5èmes COUPES NATIONALES

SOLLIES-PONT - 7 Décembre 1991

Cette compétition originale est très importante car elle permet, en début de saison et en se basant sur les résultats des Chpts de France de Juin pour les sélections, de faire le point précis du niveau dans chaque catégorie d'âge en ce début d'année de compétition.

Tous les compétiteurs étant réintégrés dans leur catégorie d'âge, le classement est différent de celui des Chpts de France, et chacun se retrouve à sa vraie place dans sa catégorie.

Cette saison, et compte-tenu de la proximité de la fin de l'année, et surtout des WAG de N-Zélande en 1992, la Direction Technique Nationale avait décidé de "vieillir" les compétiteurs et de faire fonctionner la compétition sur les catégories WAG qui sont légèrement différentes des catégories nationales.

Grâce à une parfaite organisation de l'équipe de Solliès emmenée par le Président Marcel BERNARD et la famille JAKOBEK soutenue par le grand club voisin, La Seyne/Mer, et Lucien VIVIANI, par le Comité Départemental et son Président François LEPINE, par le Comité Régional PACA avec la présence effective et efficace à l'ordinateur de son Président Jean-Claude LONGUET, cette compétition se déroula sans heurts dans le calme et la bonne humeur pour le plus grand bien des compétiteurs.

Merci à tous les juges présents qui ont fait du bon travail dans une ambiance sérieuse et agréable.

Une étude statistique menée à bien par Michel GILBERT et son programme informatique national a donné les résultats suivants :

1. **15 compétiteurs** sur 52 inscrits ont déjà réalisé les minimas définis par la Commission Technique Fédérale pour les WAG.

2. **5 compétiteurs** dont le niveau de difficulté est acquis doivent progresser en exécution de 0.1 à 0.5 point.

3. **1 compétiteur** ayant réussi le total en exécution doit progresser en difficulté de 0.1 à 0.5 point.

4. **2 compétiteurs** doivent progresser en exécution et en difficulté de 0.1 à 0.5 point.

5. A noter que dans **la catégorie WAG 9/10ans** aucun compétiteur n'a pu réaliser les minimas exigés.

En pourcentage, **36 %** des filles et **25 %** des garçons présents ont réussi les minimas.

Ces résultats sont très encourageants et nous laissent espérer des qualifications suffisamment nombreuses et de qualité pour que la France soit bien représentée à AUCKLAND en septembre 1992.

Un dernier pointage nous donne actuellement un total de **51 présélectionnables** en TRAMPOLINE/TUMBLING, garçons et filles confondus.

Nul doute que si les responsables de clubs trouvent les financements, les jeunes compétiteurs pourront accompagner les Equipes de France dans cette aventure du bout du monde et rapporter, eux aussi, nous l'espérons, quelques médailles.

Pierre VILLIEN
Directeur Technique National

* * * * *

* 5ème FESTIVAL D'EVIAN *

* Vous pouvez vous procurer *

* la CASSETTE VHS *

* au prix de **200 F** *

* Contactez Mr Maurice MALLET *

* au (16) 50 75 44 22 *

* * * * *

* RECHERCHE *

* **1 TRAMPOLINE D'OCCASION** *

* TRAMPOLAIR ou NISSEN *

* Grand Modèle *

* Contactez Mr Alain NONOTTE *

* au (16-1) 64 21 58 59 *

* * * * *

EXAMEN DE JUGE INTERNATIONAL

F . I . T

TRAMPOLINE - TUMBLING - DOUBLE-MINI TRAMPOLINE

1. GENERALITES

1.1. Les juges choisis pour une compétition internationale doivent obligatoirement posséder le BREVET de JUGE INTERNATIONAL de la FIT.

1.2. Seuls les membres de la Commission Technique de la FIT, ou un représentant dûment accrédité par celle-ci, peuvent diriger l'examen de Juge International.

1.3. L'examen ne peut se dérouler qu'avec l'accord de la C.T. de la FIT.

1.4. L'examen d'une durée d'une demi-journée doit être précédé d'un cours de juges. Le contenu du cours est le suivant :

1.4.1. Pratique du jugement.

1.4.2. Commentaires sur le règlement de compétition.

1.4.3. Discussions à partir des questions posées par les candidats.

1.5. Les inscriptions au cours de juges et à l'examen doivent être adressés au Président de la C.T. ou à son représentant.

1.6. Les candidats au diplôme de Juge International doivent joindre à leur demande d'inscription une attestation de leur fédération nationale précisant :

1.6.1. Qu'ils sont titulaires du Brevet de Juge National.

1.6.2. Qu'ils ont jugé dans des compétitions nationales depuis au moins trois ans.

1.7. La réussite de l'examen donne droit à la délivrance du Brevet de Juge International de la FIT. Sa validité est de **cinq ans**.

1.8. La prolongation de la validité du Brevet de Juge International est soumise aux exigences suivantes :

1.8.1. Présentation d'une attestation de leur fédération nationale confirmant leur activité en tant que Juge National.

1.8.2. Participation à un cours de Juge International.

1.8.3. Passage de l'examen.

Le programme du cours de juges porte sur les modifications du code de pointage, des règles de compétition et leurs interprétations.

Des discussions sont organisées sur l'évolution des règles.

2. ORGANISATION DES EXAMENS DE JUGE INTERNATIONAL

2.1. Un membre de la Commission Technique FIT, ou une personne désignée par celle-ci dirige le cours. Il est assisté par un autre membre de la C.T. ou un Juge International d'une autre Nation affiliée.

L'examen se déroule sous la responsabilité d'un Jury composé par la C.T. de la FIT.

2.2. Des films et cassettes vidéo sont utilisés pour des épreuves pratiques de jugement.

2.3. La C.T. de la FIT évalue à l'avance les exercices proposés aux candidats (exécution, difficulté, non synchronisation) et propose le questionnaire écrit sur les règles de compétition et le code de pointage.

2.4. Avant les épreuves pratiques, le responsable du cours de juges procède, avec les candidats, à des notations d'essai. Les notes sont discutées en commun. Il procède également à un commentaire sur l'interprétation des règles de compétition.

3. PROGRAMME ET EVALUATION DE L'EXAMEN DE TRAMPOLINE

3.1. Exécution

6 exercices : 2 imposés, 4 libres
Difficulté comprise entre 8,50 et 13,0 pts

3.1.1. Notation

Valeur de chaque exercice : 5 pts
Maximum : 30 pts
Admissibilité : 20 pts

3.1.1.1. Détermination de la note finale

La note donnée par la C.T. est considérée comme note de référence. Les tolérances sont celles du règlement de compétition (cf §.20.3)

9 à 10	± 1/10
8,50 à 8,90	± 2/10
8,40 et moins	± 3/10

Pour toute déviation supérieure aux tolérances déduction forfaitaire de 0,5 pt.

3.1.1.2. Différence entre les pénalisations données par la C.T. et celles du candidat.

Pour chaque 1/10è en plus de la tolérance définie ci-dessus en fonction de la note finale, déduction de 0,4 pt.

EXEMPLE DE NOTATION

* Note finale :

- C.T.	8.40 pts
- Candidat	7.90 pts
- Différence	0.50 pt
- Tolérance	0.30 pt

Déduction forfaitaire = 0.50 pt

* Ecart :

Total des écarts entre la C.T. et le candidat 6

- Tolérance	3
-------------	---

Déductions = 0.4 x 3 = 1.20 pt

Note maximale	5.00 pts
Déductions (0.5 + 1.20)	1.70 pt
Note du candidat	3.30 pts

3.2. Difficulté

* 5 exercices (difficulté comprise entre 8.50 et 12 pts)

3.2.1. Notation

Valeur de chaque exercice	5 pts
Maximum	25 pts
Admissibilité	20 pts

Pour chaque erreur,

<u>Déduction</u>	1 pt
------------------	------

N.B. Le total des déductions est limité à 3 pts par exercice.

3.3. Non-synchronisation

* 3 exercices

3.3.1. Notation

Valeur de chaque exercice	5 pts
Maximum	15 pts
Admissibilité	10 pts

Seule la note finale est prise en compte :

- Différence de 2 ou 3/10è	<u>Déduction</u> 1 pt
- Différence de 4 ou 5/10è	<u>Déduction</u> 2 pts
- Différence de 6/10è ou +	<u>Déduction</u> 3 pts

3.4. Epreuve théorique

Elle consiste en une série de questions portant sur les règles de compétition et leurs interprétations :

Maximum	30 pts
Admissibilité	20 pts

3.5. Résultat final

Total maximum	100 pts
Admissibilité	70 pts

4. PROGRAMME ET EVALUATION DE L'EXAMEN DE JUGE INTERNATIONAL DE TUMBLING

4.1. Exécution

6 séries : 2 imposées, 2 courtes, 2 longues
Difficulté maximale : 5.5 pts

4.1.1. Notation

Valeur de chaque série	5 pts
Maximum	30 pts
Admissibilité	20 pts

4.1.1.1. Détermination de la note finale

La note donnée par la C.T. est considérée comme note de référence. Les tolérances sont les suivantes :

Notes supérieures ou égales à 8.50	2/10è
Notes inférieures à 8.50	3/10è

Pour toute déviation supérieure aux tolérances, déduction forfaitaire de 0.5 pt.

4.1.1.2. Différence entre les pénalisations données par la C.T. et celles du candidat.

Pour chaque 1/10è en plus des tolérances définies ci-dessus, déduction de 0.4 pt.

EXEMPLE DE NOTATION

* Note finale :

- C.T.	9.00 pts
- Candidat	8.50 pts
- Différence	0.50 pt
- Tolérance	0.20 pt

Déduction forfaitaire = 0.50 pt

* Ecart

Total des écarts entre la C.T. et le candidat 4

- Tolérance	2
-------------	---

Déductions (0.4 x 2 = 0.80 pt

Note maximale	5 pts
Déductions (0.5 + 0.8)	1.30 pt
Note du candidat	3.70 pts

4.2. Difficulté

6 séries : 2 courtes, 3 longues
Difficulté maximale : 5.5 pts

4.2.1. Notation

Valeur de chaque série	5 pts
Maximum	25 pts
Admissibilité	20 pts

Pour chaque erreur, déduction d'1 pt.

4.3. Epreuve théorique

Elle consiste en une série de questions portant sur les règles de compétition et leurs interprétations :

Maximum	30 pts
Admissibilité	20 pts

4.4. Résultat final

Total maximum 85 pts
Admissibilité 60 pts

5.4. Résultat final

Total maximum 85 pts
Admissibilité 60 pts

5. PROGRAMME ET EVALUATION DE L'EXAMEN DE JUGE INTERNATIONAL DE DOUBLE MINI-TRAMP

5.1. Exécution

10 séries

5.1.1. Notation

Valeur de chaque série 2 pts
Maximum 20 pts
Admissibilité 15 pts

La note donnée par la C.T. est considérée comme note de référence. Les tolérances sont celles du règlement de compétition (cf §.20.3)

1.70 à 2 pts 0
1.30 à 1.60 1/10è
1.50 et moins 2/10è

Pour toute déviation supérieure aux tolérances :

Déduction forfaitaire 1 pt
Maximum 20 pts
Admissibilité 15 pts

EXEMPLE DE NOTATION

* Note finale :
- C.T. 1.80 pt
- Candidat 1.60 pt
- Différence 0.20 pt
- Tolérance 0.00 pt

Déduction forfaitaire = 1 pt

Note du candidat = 1 pt

5.2. Difficulté

5 séries (difficulté comprise entre 1.70 et 2.80)

5.2.1. Notation

Valeur de chaque exercice 2 pts
Maximum 10 pts
Admissibilité 7 pts

Erreur sur le total, déduction d'1 pt.

Exemple :

- C.T. 2 pts
- Candidat 1.80 pt
- Déduction 1 pt

Note du candidat = 1 pt

5.3. Epreuve théorique

Elle consiste en une série de questions portant sur les règles de compétitions et leurs interprétations :

Maximum 20 pts
Admissibilité 13 pts

6. ADMISSIBILITE DEFINITIVE

Le minimum doit être obtenu à chaque épreuve :

	TRAMPOLINE		TUMBLING		Dble MINI-TR	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
THEORIE	20	30	20	30	13	20
EXECUTION	20	30	20	30	15	20
DIFFICULTE	20	25	20	25	7	10
NON-SYNCHRO	10	15	/	/	/	/
TOTAL	70	100	60	85	35	50

TRADUCTION ET COMMENTAIRES
Pierre BLOIS

Pokee Sport Publicité

8, rue Emile-Zola
Z.I. de Pasquis
MONTLUÇON
Tél. 70 05 98 58

Création Décoration Publicitaire

Enseignes lumineuses
Objets publicitaires
Vêtements de sport et de loisir
à vos couleurs
PIN'S - Trophées - Médailles
Impression sur tous supports
Tee-Shirts - Autocollants

* * * * * CARNET ROSE * * * * *

* Un "bébé Champion" et un nouveau grand-père *
* à la FFTSA ! *

* **Pascal EOUZAN** est papa depuis le 3 Janvier 1992 *
* d'un petit **ALEXIS** *

* et **Jean SAVIN**, notre Trésorier est l'heureux *
* grand-père de **THOMAS**, né le 9 Janvier 1992. *

* Toutes nos Félicitations aux heureux parents *

* * * * *

COURS ET EXAMENS DE JUGE INTERNATIONAL

La FEDERATION INTERNATIONALE DE TRAMPOLINE et la F.F.T.S.A. ont organisé les 29, 30 Novembre et 1er Décembre, à l'INSEP de PARIS, des cours de TRAMPOLINE et de TUMBLING suivis d'un examen de JUGE INTERNATIONAL.

Ces cours et examens se sont déroulés en français sous la direction de Mr **Pierre BLOIS**, pour la France, et Mr **Ignacio ORTIZ**, pour l'Espagne, tous deux membres de la Commission Technique Internationale FIT.

Pour l'évaluation, le nouveau règlement est entré en application.

1. TRAMPOLINE

1.1. EPREUVE ECRITE

Une vingtaine de questions de jugement avec des valeurs différentes de 1 à 3 points pour un total maximum de 30 points.

1.2. EPREUVE PRATIQUE

1.2.1. Exécution

Notation de 6 exercices : 2 imposés
4 libres

1.2.2. Difficulté

Notation de 5 exercices :
Difficulté comprise entre 8.50 et 12 pts

1.2.3. Synchronisé

Notation de 3 exercices.

2. TUMBLING

2.1. EPREUVE ECRITE

Une vingtaine de questions de jugement avec des valeurs différentes de 1 à 3 points pour un total maximum de 30 points.

NDLR : Des questions souvent très "fouillées" dont l'auteur était bien sûr Pierre BLOIS !

2.2. EPREUVE PRATIQUE

2.2.1. Exécution

Notation de 6 séries : 2 imposées
2 courtes
2 longues
Difficulté maximum de 5.5 pts.

2.2.2. Difficulté

Notation de 5 séries : 2 courtes
2 longues
Difficulté maximum de 5.5 pts

3. PARTICIPANTS

3.1. TRAMPOLINE

12 français, 1 espagnole, 1 belge, soit 14 participants dont 12 ont été reçus.

3.2. TUMBLING

6 français dont 4 ont été reçus.

4. RESULTATS

4.1. TRAMPOLINE

BARDY Franck	Entraîneur National
BLOIS Eric	Sarcelles
BOLOIX-RIPOLL Elisabeth	Espagne (nouveau juge)
CHIRAC Jean	Chenove (nouveau juge)
DELNEST Marc	Belgique (nouveau juge)
GILBERT Michel	Cusset (nouveau juge)
HAMON Alain	Evry
RIVOAL Georges	C.T.R.
ROUQUETTE Michel	C.T.R.
TILLAY Pascal	Villepinte
VILLIEN Pierre	D.T.N.
VIVIANI Lucien	La Seyne/Mer

4.2. TUMBLING

HAMON Alain	Evry
LAMBERT Christophe	C.T.R. (nouveau juge)
RIVOAL Georges	C.T.R. (nouveau juge)
VILLIEN Pierre	D.T.N. (nouveau juge)

5. CONCLUSION

Une bonne session et des résultats intéressants pour la France, avec un nombre "d'arrosages" à ne pas manquer !

Pierre VILLIEN
Directeur Technique National

SANCTIONS

* * * * *

* En raison du litige qui l'oppose *

* depuis 1989 *

* à Mesdemoiselles Eve CANDAS *

* et Isabelle JAGUEUX *

* Le Comité Directeur a décidé de les *

* interdire de licence *

* jusqu'à règlement de ce litige. *

* En application du Règlement Intérieur *

* Fédéral, aucun club affilié ne peut *

* désormais faire appel à elles pour *

* occuper une place quelconque au sein *

* de l'Association *

* (élu, moniteur, juge, ...)

* * * * *

UN "FONDU" DU TRAMPOLINE FRANCAIS

NOM : LOMBARD Age : 71 ans

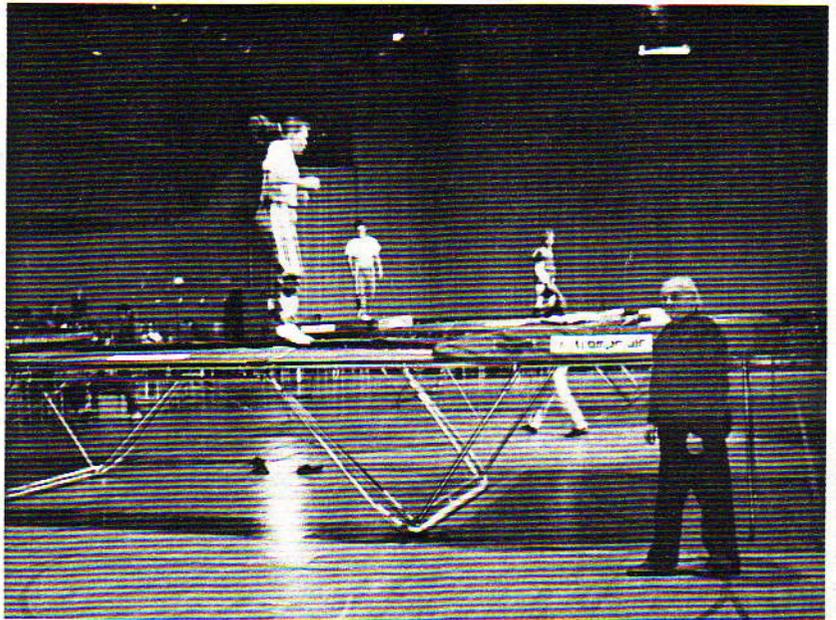
Prénom : André (dit **Dédé** pour les amis, ainsi dire, tout le monde !)

Profession : Fabricant de
 Matériel de sport
(spécialiste des sports acrobatiques !)

* * * * *

Ce nom vous dit sûrement quelque chose, mais si vous hésitez, ce qui suit dissipera vos doutes.

Quel est ce personnage et comment est-il entré dans le monde du trampoline ? C'est ce que je vais tenter de vous faire découvrir.



Dédé est tout simplement l'homme qui vous permet d'assouvir votre passion, que vous soyez trampoliniste, tumbleur ou acrosportif.

Cela fait plus de douze ans que ce petit homme (parce qu'il est petit mais costaud !) est à votre service afin que vous puissiez aller plus HAUT, plus VITE, plus FORT !

Son premier contact avec le monde du trampoline remonte à 1976/1977 grâce à l'une de ses filles qui pratiquait le plongeon à Saint-Maur des Fossés (94).

Cette dernière assiste un jour à la projection d'un film concernant l'entraînement des plongeurs américains qui utilisent le trampoline dans leur préparation.

Catherine (Catherine LOMBARD, championne de ski acro, bien sûr !) demande à son père s'il peut se renseigner et lui en trouver un.

André LOMBARD s'exécute et pour cela, il contacte, forcément, Louis RICHMOND (fournisseur en France des "NISSEN"). De fil en aiguille, il va "bêtement" (ce sont ses termes) rencontrer Michel ROUQUETTE. Cela lui donne alors l'occasion d'assister aux entraînements de l'Equipe de France du moment dans laquelle il peut admirer TISON, LEBRIS, BATAILLON, BARDY, RICHER, Il croise également tous les "mômes" qui démarrent (toujours suivant ses termes !) qui ne sont autres que PIOLINE, PEAN, SOGNY, MAINFRAY, COLAS, ... TREIL !

C'est le coup de foudre, et il devient un passionné du trampoline.

Il décide même d'en fabriquer un pour sa fille en suivant les conseils d'un novice comme lui en matière de fabrication de trampoline : Michel ROUQUETTE !

C'est alors qu'une idée germe dans leur esprit: Pourquoi ne pas créer le trampoline français ?!

L'aventure a commencé ; il rentre dans la "grande famille" du trampoline en 1979 en fabricant deux tramos pour les Championnats d'Europe de BOIS-COLOMBES.

Il baptise ses "bébés" **TRAMPOLAIR**, d'où le nom de la société qui naîtra en 1981.

Il nous donne deux raisons à cet acharnement qui le tient encore aujourd'hui :

- la 1ère, est une raison sentimentale ; il a fabriqué son 1er trampo pour sa fille et pour les sportifs fantastiques qu'il a alors rencontrés.

- la 2ème, est une raison sportive au plus pur sens du terme, puisqu'il est parti du principe selon lequel le trampoline devait pouvoir être amélioré. Il nous a confié : **"je n'ai pas fait ça comme un marchand de tapis, mais comme un sportif !"**

Alors, lorsqu'on lui demande s'il pense avoir relevé le challenge, il répond : **"c'est comme dans le sport, on n'a jamais gagné, mais j'ai eu de grandes satisfactions à vivre dans ce milieu et à participer aux grandes joies et aux grands spectacles. Cela a été une grande fête pour moi !"**

Le trampoline a été un véritable coup de folie car, il ne se contente pas de les fabriquer, il suit les compétitions et les sportifs, il s'intéresse au "truc" et aux gens !

Il a participé à plus de 200 manifestations (démonstrations, compétitions, ...) sans être dirigeant, entraîneur ou compétiteur.

Son plus beau souvenir, il l'associe au titre de Champion du Monde de Lionel PIOLINE, **"parce qu'on était présent et que c'était géant" !**

Il a effectivement participé aux grandes fêtes du trampoline ; il était présent à ACROTRAMP, ACROFOLIES, et surtout, on lui doit les fantastiques 1ers Jeux Acrobatiques d'ANNECY, dont il a été

le fondateur ou plutôt, devrait-on dire, le créateur.

Il a également coorganisé le Festival d'EVIAN 1991.

BEAU PALMARES pour quelqu'un qui n'est jamais monté sur un trampoline, non !!?

Et c'est ainsi que cet homme hors du commun, qui, à l'origine, était un petit fabricant

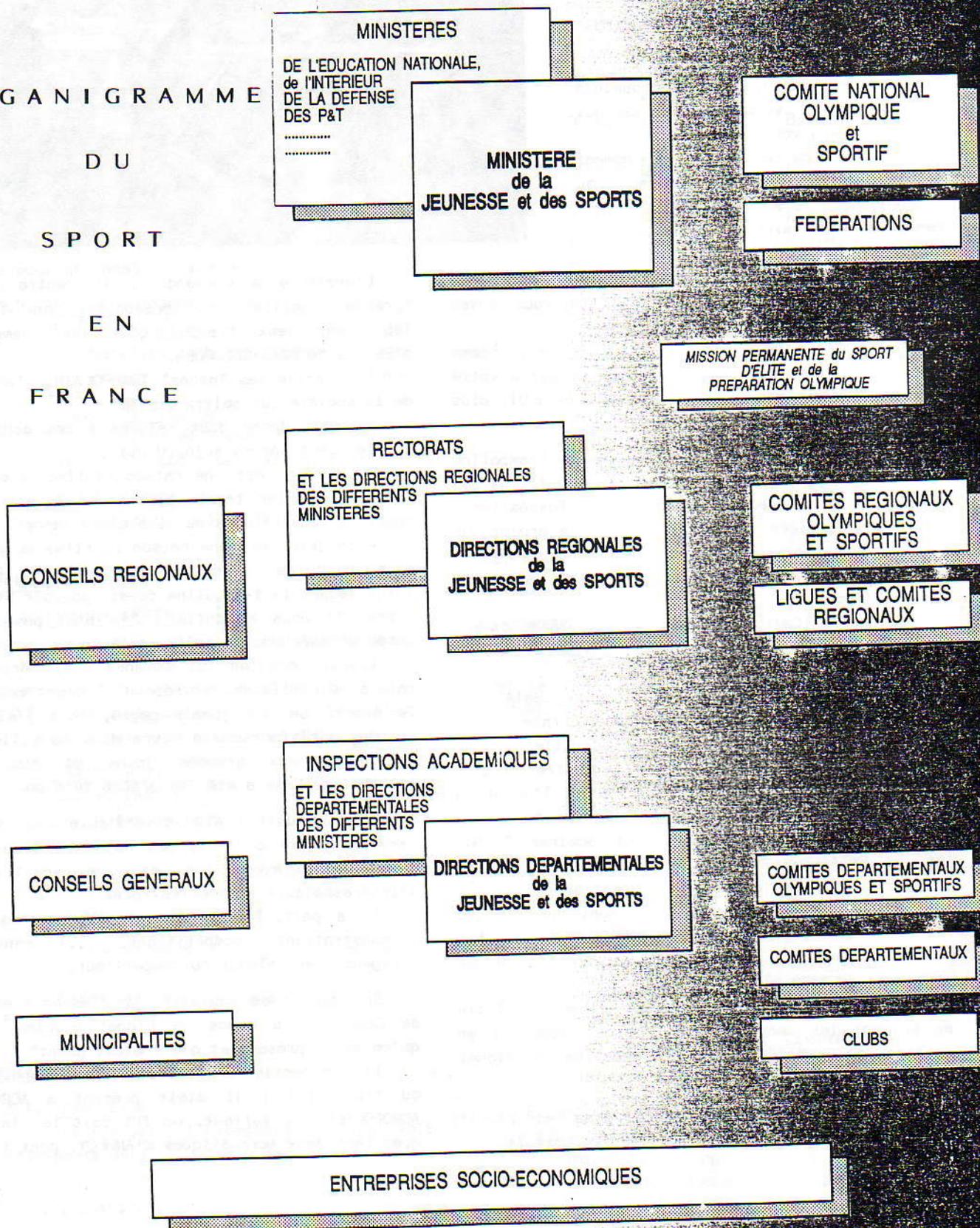
d'assemblages et pièces métalliques, est devenu un de ces grands "hommes de l'ombre" !

Alors futures générations d'acrobates, méfiez-vous, Dédé n'a pas fini de vous étonner, j'en suis certain, et si vous ne le connaissez pas encore, vous pourrez peut-être le croiser lors d'une fameuse "COUPE TRAMPOLAIR" !

Christian JAMAR - Compétiteur

* * * * *

ORGANIGRAMME
DU
SPORT
EN
FRANCE



PARU dans "GYM et SPORT" - Août 1991

Le trampoline aux jeux olympiques?

Quand et sous quelle forme le trampoline deviendra-t-il une discipline olympique? La question «quand» intéresse en premier lieu les compétiteurs. La question «sous quelle forme», concerne avant tout les dirigeants.

Du point de vue du CIO

En premier lieu, une fédération internationale doit être reconnue par le Comité international olympique (CIO). Pour être enregistrée dans le programme des Jeux olympiques (JO), une discipline sportive doit, d'après la charte 91, absolument être pratiquée dans un minimum de 75 pays de quatre continents chez les hommes, et 40 pays de trois continents pour les femmes.

De plus, l'enregistrement de la discipline doit tomber au moins sept ans avant les JO.

Et même lorsque toutes ces conditions sont remplies, cela ne signifie toujours pas qu'une discipline sportive devienne automatiquement une discipline olympique.

Du point de vue du CIO, les JO actuels sont devenus trop volumineux et demandent un redimensionnement à la baisse. De plus, le CIO est devenu très réticent face aux sports qui demandent l'apport de juges. Il préfère à ce titre des compétitions où les prestations des athlètes sont facilement mesurables dans la pratique.

Le point sur la Fédération internationale de trampoline (FIT)

La FIT est reconnue par le CIO depuis 1988. Elle a donc mis déjà vingt-quatre ans pour passer ce premier stade. La FIT comprend 32 pays membres répartis sur quatre continents. L'Algérie et Taïwan viennent d'être acceptés provisoirement pour tenter d'arriver au quota fixé par le CIO. La FIT fournit actuellement de gros efforts pour s'agrandir en contactant de nombreuses fédérations nationales. Elle noue des contacts avec la Fédération internationale de sport acrobatique (IFSA) et la Fédération internationale de gymnastique (FIG).

Leurs avis sont très partagés sur les modalités de participation de la FIT au programme olympique, la FIT qui propose trois disciplines: le trampoline, le double sur mini-trampoline et enfin le tumbling.

Parmi les 34 fédérations nationales membres de la FIT, on retrouve des mo-

des de fonctionnement très divers:

- a) celles où le trampoline est intégré dans les fédérations de gymnastique;
- b) celles où il est en commun avec le sport acrobatique;
- c) celles où il est indépendant;
- d) celles où la gymnastique, le sport acrobatique et le trampoline sont groupés en une seule et même fédération.

Il est évident que cette situation bien confuse ne favorise pas une stratégie unifiée.

Si la FIT veut aller de l'avant, elle devra absolument débattre sur cette question et mettre sur pied une ligne de conduite claire et précise.



André Gueisbühler.

L'avis de la FSG sur la question

Il y a plusieurs années déjà que le comité central de la FSG a donné son approbation à l'introduction du trampoline dans le programme olympique. La FSG défend au sein des différentes fédérations internationales, le point de vue que ce but ne peut être atteint qu'avec l'en-

trée de la FIT au sein de la FIG. Voici les arguments avancés par la FSG à ce sujet:

- La FIT, fondée en 1964, ne sera jamais en mesure de réunir, à elle seule, 75 fédérations nationales.

- Même si la FIT comptait 75 nations, le CIO donnera toujours la priorité à d'autres disciplines sportives. Le CIO préférera toujours ajouter de nouvelles catégories à des disciplines déjà enregistrées au programme olympique plutôt que d'accepter de nouvelles disciplines. La FIG, elle, a l'avantage de compter déjà 95 pays affiliés et ses disciplines, comme la gymnastique artistique ou la gymnastique rythmique sportive figurent déjà au programme olympique.

- Une fusion FIT-IFSA n'apportera que trois ou quatre pays supplémentaires. Par contre, elle engendra l'apparition de 7 nouvelles disciplines, alors que si elle est acceptée aux JO, la FIT ne pourra présenter qu'une seule discipline.

- Le trampoline et le tumbling sont des compétitions très attractives qui se rapprochent de la gymnastique. Une association internationale de gymnastique qui couvrirait et représenterait toutes les formes d'activités gymniques, aurait plus de poids dans les négociations pour les droits de retransmissions télévisées et de publicité.

L'apport des gymnastes au trampoline

Leur succès réside incontestablement dans leur capacité de présenter la beauté et l'élégance de leur discipline à un large public, au cours de concours, de fêtes de gymnastique et de la Gymnastrada. Mais leur concours doivent être attractifs et doivent pouvoir être retransmis par la télévision.

Les souhaits des médias et du public doivent être privilégiés, non pas ceux des organisateurs. Pour que le trampoline soit attractif, il faut que les compétiteurs s'investissent à 100% et non pas seulement à 50%.

Il faut des médailles et des places en finale dans les championnats d'Europe et les championnats du monde pour que le trampoline se révèle au grand public. Avec son nouveau règlement de concours compatible avec les médias, la FIT a fait un grand pas en avant aussi en créant un comité pour la promotion du trampoline et la mise sur pied d'une coupe du monde de trampoline en 1992.

Pour le développement mondial de ce sport, objectif ultime pour devenir une discipline olympique, chacun, officiel ou actif, doit apporter sa contribution. L'important ici, est que tout le monde tire à la même corde et vise le même but.

Trad./ adap.: gms

André Gueisbühler

CHAMPIONNATS D'EUROPE IFSA TUMBLING - ACROSPORT

2 et 3 NOVEMBRE 1991 à LISBONNE (PORTUGAL)

Contrat rempli : **Chrystel ROBERT** devient **CHAMPIONNE D'EUROPE IFSA**

Médaille d'OR en finale SALTO, médaille d'ARGENT en finale vrille

Notons le bon comportement de **Nicolas FRANCILLON**, 4ème en finale salto et vrille, 10ème au Concours général, et la 9ème place de **Corinne ROBERT** au Concours général qui n'accède pas à la finale.

Pas de finale non plus pour **Christophe FREROUX** qui réalise une contre-performance en terminant à la 13ème place.

Un titre individuel et deux médailles en finale pour **Chrystel ROBERT**. Voilà une fin de saison remarquable et tout à fait à la hauteur des compétitions précédentes : seconde à la Coupe du Monde 91 à TOKYO, Championne du Monde Junior 91 à PEKIN.

Le CHAMPIONNAT D'EUROPE IFSA était la dernière étape importante pour Chrystel. Un match difficile, puisque bien évidemment, la C.E.I. restait encore une fois la Nation la plus dangereuse. Il a fallu un match parfait, beaucoup de courage et de sang froid, afin de ne pas laisser d'opportunité à ses adversaires (ainsi qu'aux juges) et ce, dès le début du Championnat.

A la hauteur de toutes ces exigences, Chrystel, avec un très bon programme en série salto, prit la tête de la compétition et la garda jusqu'à la série finale, laquelle fut ponctuée d'une réception "chute pile".

Cet excellent dernier passage en série combinée donnait à Chrystel le titre suprême de :

"CHAMPIONNE D'EUROPE IFSA"

Bravo Chrystel, une saison IFSA sans faute et notoriété montante pour le TUMBLING féminin français.

Corinne ROBERT, quant à elle, connut une petite contre-performance lors de ces Championnats d'Europe. Dans la course aux cinq premières places dès le début de la compétition, avec un programme tout à fait à la hauteur des meilleurs, elle commit la faute sur le dernier passage (pause des mains), et perdit toutes chances de bon résultat ; 9ème du concours général.

Une fois n'est pas coutume, il faut savoir parfois accepter les petits échecs qui, finalement, permettent une analyse positive pour l'approche et la préparation des compétitions à suivre.

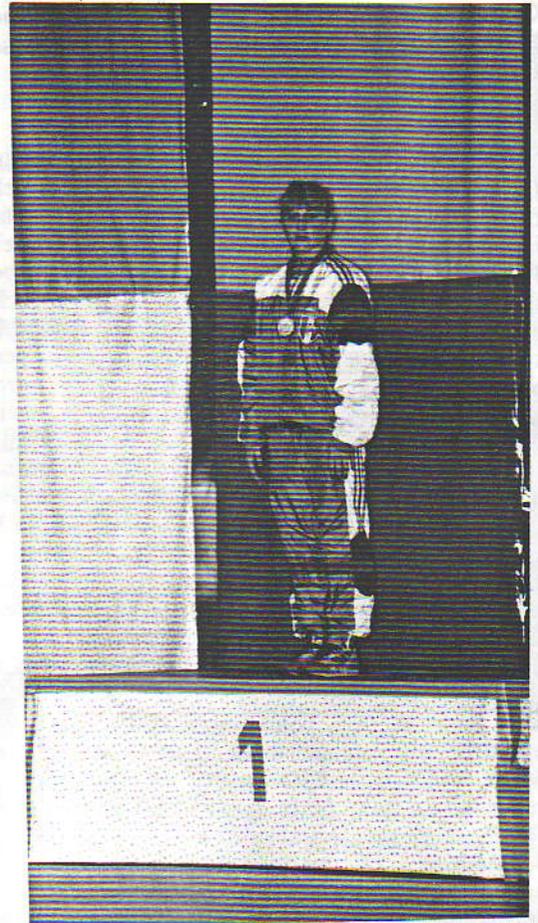
Le "débarquement" du jeune **Nicolas FRANCILLON** a été des plus marquants ; un comportement tout à fait honorable puisqu'il termine 10ème du Concours général, et 4ème en finales salto et vrille, soit très proche de la médaille de Bronze !

Le point positif de Nicolas ne concernait évidemment pas la place réalisée au concours général, mais surtout la forte impression qu'il a laissé avec son travail.

Esthétique et technique, les spécialistes ont su remarquer le talent de Nicolas qui, encore jeune sur l'expérience de la compétition internationale, n'a pu s'exprimer pleinement ; sa série en finale salto (R F Eouzan F F) a retenu particulièrement l'attention des juges et du public qui lui a d'ailleurs réservé une petite ovation.

La relève française arrive, mais il va falloir patienter encore un peu pour les podiums !

Quant à **Christophe FREROUX**, une série salto catastrophique (chute à plat ventre) et une série vrille intolérable (arrêt de la série) l'éloigne dès le début du Championnat de tous résultats possibles.



Chrystel ROBERT
CHAMPIONNE D'EUROPE IFSA 1991

Christophe, qui reste le potentiel physique et technique le plus sûr de l'équipe, a prouvé avec son comportement qu'il était également le "sujet" le plus fragile en compétition internationale.

Il faut donc travailler l'approche de la compétition et la compétition elle-même du point de vue psychologique.

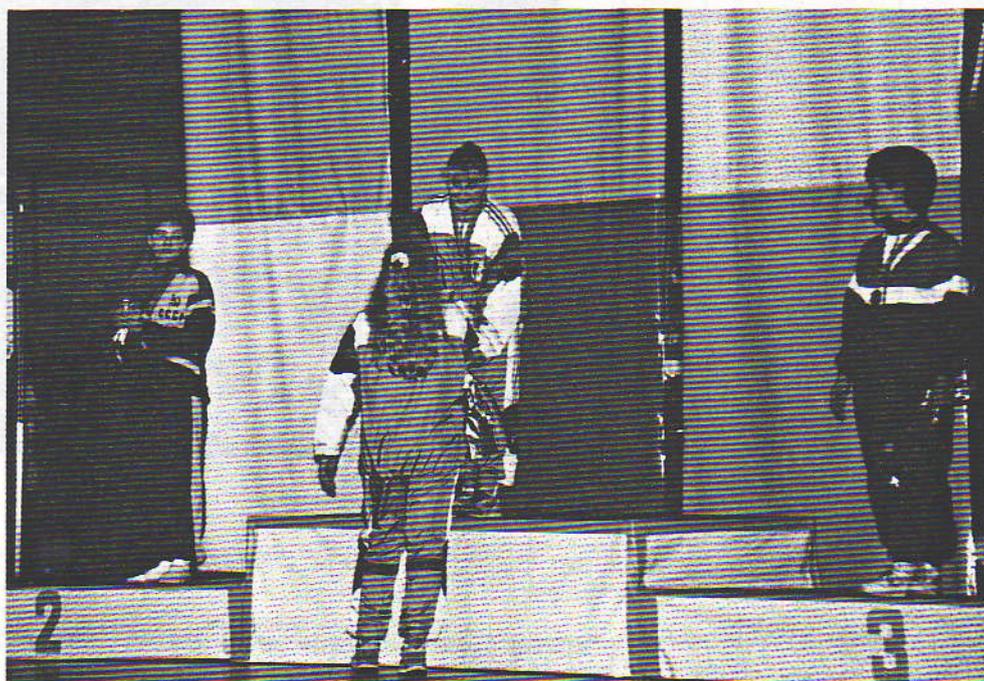
Souhaitons à Christophe une saison 92 positive !

CONCLUSION : Très bon comportement de l'équipe de France féminine de TUMBLING qui a montré encore une fois que les françaises étaient présentes dans le monde de l'IFSA.

Quant aux garçons, Nicolas FRANCILLON nous a prouvé que l'on pouvait compter sur la "relève" !

Alors bonne chance à tous pour les prochains Championnats du Monde "RENNES 1992".

RESULTATS



CONCOURS GENERAL GARCONS

1er	INGNATIENKOV	(CEI)
	29.50 pts	
2ème	Ivegueni IVANOV	(CEI)
	29.38 pts	
3ème	Yordan KIRILOV	(BUL)
	29.37 pts	
10ème	N. FRANCILLON	(F)
	27.31 pts	
13ème	C. FREROUX	(F)
	26.26 pts	

Rappelons que N.FRANCILLON termine à la 4ème place en finales "SALTO" et "VRILLE"

CONCOURS GENERAL - FILLES

1ère **Chrystel ROBERT** (F) 29.30 pts

2ème **Katia IURIEVA** (CEI)
28.90 pts

3ème **Philippa MUSIKAN** (GB)
28.60 pts

Corinne ROBERT (9ème avec 27.40 pts) vient féliciter sa soeur Chrystel.



LES SERIES

Ch. ROBERT
série salto /180°, ◡, ◡, ◡, ◡, F, F, //
série vrille R, F, /V360°
combinée /180°, ◡, /360°, ◡, F, F, /V

Co. ROBERT
série salto /180°, ◡, ◡, ◡, ◡, F, /V
série vrille R, F, ◡ 360°
combinée /180°, ◡, /360°, ◡, ◡, F, /V
(chute)

N. FRANCILLON
série salto R, F, //, ◡, F, F, //
série vrille R, F, 360° //, F, F, /360°
combinée R, F, //, ◡, F, F, ◡ 360° (mains)

C. FREROUX
série salto R, F, //, ◡, F, F, // (ventre)
série vrille R, F, //360° (arrêt)
combinée R, F, //, ◡, F, F, Full Full
(un pied hors zone)

Quelques séries féminines étrangères

CEI	série salto	R, F, //, n, F, F, ◡
CEI	" " "	R, F, //, F, F, ◡
G-B	" " "	R, F, //, F, F, ◡
CEI	série vrille	R, F, ◡ 360°
CEI	série vrille	R, F, ◡ 360°, F, F, 2 Full
HUN	" " "	R, F, 360° //
CEI	combinée	R, F, //, F, F, 2 Full

Quelques séries masculines étrangères

CEI	série salto	R, ◡, ◡, ◡, ◡, F, ◡
CEI	" " "	R, F, //, ◡, F, F, //
BUL	" " "	R, F, //, ◡ 180°, R, F, ◡
CEI	série vrille	R, F, 360° //360°, R, F, 360° //720°
BUL	" " "	R, F, //360°, ◡, F, F, 360°
CEI	combinée	R, F, 360° //, ◡, F, F, //
POL	" " "	R, F, //, ◡, F, F, ◡ 360°

DES CHAMPIONNATS D'EUROPE

IFSA 1991

Afin de mieux comprendre le comportement des juges dans une grande compétition internationale, nous avons effectué une analyse des notes données aux compétiteurs au cours des épreuves de Tumbling du concours général féminin et masculin des Championnats d'Europe 1991 de Lisbonne.

Les objectifs de cette étude sont de déterminer, si le classement officiel reflète la valeur réelle des compétiteurs et si le jugement a été objectif. Dans le cas contraire, chercher à en trouver les causes et aider les commissions concernées à trouver les solutions.

1. DEMARCHE.

Pour ce faire nous avons pris en compte, les 3 notes données par les 7 juges au concours général. A partir du total de chaque juge, il a été établi:

1.1. Le classement de chaque compétiteur tel qu'il a été perçu par chaque juge.

1.2. L'addition de ces places a permis de déterminer la "place moyenne".

1.3. L'addition de toutes les notes de chaque compétiteur (hors bonus) a permis d'affiner le classement et de le comparer au classement officiel qui ne tient compte que de 5 notes.

1.4. Prise en compte du bonus de difficulté, pour évaluer son influence sur le classement.

2. CONCLUSIONS

2.1. Compétition féminine.

Les nations concernées par le podium étaient l'URSS, la Hongrie la Grande Bretagne et la France. Comment cette situation s'est elle répercutée sur le jugement?

1ère. CH. ROBERT F.

Classement des juges: 1 1 2 5 1 1 1

Place moyenne: 1.74

Le juge hongrois la classe 5ème ???

Total officiel /5 29.30 (1ère)

Total sur 7 notes 27.40 (1ère)

Total /7 notes + Bonus 29.30 (1ère)

2ème. IUREVA SU

Classement des juges: 5 4 1 3 6 5 4

Place moyenne: 4ème

Le juge soviétique la classe 1ère. ???

Total officiel /5 28.90 (2ème)

Total /7 notes 27.76 (4ème)

Total /7 notes + Bonus 28.91 (2ème)

3ème MUSIKANT G.B.

Classement des juges: 5 6 3 6 5 6 4

Place moyenne: 5ème

Total officiel /5 Notes: 28.6 (3ème)

Total /7 notes: 27.33 (6ème)

Total /5 notes + Bonus: 28.13 (5ème)

Le juge hongrois la classe 3ème ?

4ème MATUS HUN

Classement des juges: 2 2 5 1 2 2 2

Place moyenne: 2.29

Total officiel /5 notes: 28.5 (4ème)

Total /7 notes: 27.76 (2ème)

Total /7 notes + Bonus: 28.46 (3ème)

Incontestablement, MATUS a été particulièrement défavorisée par le jugement. La difficulté de ses séries est insuffisante, le bonus attribué n'est que de Opt70. Le juge soviétique la classe 5ème??

5ème DRAGONER HUN

Classement des juges: 3 2 3 2 3 4 3

Classement des juges: 2.86

Total officiel /5 notes 26.18 (5ème)

Total /7 notes: 27.67 (3ème)

Total /7 notes + Bonus: 28.17 (4ème)

Malgré un bonus insuffisant elle aurait du être 4ème.

Pierre BLOIS

Membre des Commissions Techniques

Internationales FIT / IFSA



Franck SALCINES

..... à Evian

2.2. Compétition masculine.

Les nations concernées par le podium étaient: l'URSS, la Bulgarie et la Pologne.

1er INGNIENKOV SU

Classement des juges: 2 2 1 2 1 1 1

Place moyenne: 1.43

Total officiel /5: 29.50

Total /7 notes: 28.10

Total /7 notes + Bonus: 29.50

Pas de problème avec le jugement, il était le meilleur compétiteur des C.D.E. et il mérite sa première place. A noter la concordance entre le résultat obtenu avec les 5 meilleures notes et avec les 7.

2ème IVANOV SU

Classement des juges: 6 5 2 3 1 1 4

Place moyenne: 3.14

Total officiel /5: 29.38

Total /7 notes 28.02

Total /7 + Bonus: 29.17

Notation totalement aberrante. Deux juges le voient 1er, probablement en raison de ses titres antérieurs et par contre le juge bulgare le classe 6ème et le juge polonais 5ème. Leurs motivations sont probablement plus tactiques que techniques.

3ème KIRILOV BUL

Classement des juges: 1 2 5 3 4 1 2

Place moyenne: 2.57

Total officiel /5: 29.37 (3ème)

Total /7 notes: 27.95 (4ème)

Total /7 + Bonus: 29.30 (3ème)

La place de 5ème donnée par le juge soviétique est très discutable. Il pénalise le compétiteur de Opt52 ???

4ème WILUSZ POL

Classement des juges: 3 1 3 1 1 4 2

Place moyenne: 2ème

Total officiel /5: 29.19 (4ème)

Total /7 notes: 28.02 (2ème)

Total /7 + Bonus: 29.17 (4ème)

Sur la qualité de son exécution, il devrait être classé à la seconde place, mais son bonus est insuffisant 1.15 à IVANOV et 1.35 à KIRILOV.

Nous espérons que cette analyse permettra aux responsables de la Commission des juges et de la Commission technique de prendre conscience de l'effet néfaste que peut avoir le jugement dans une compétition internationale. Peut être une solution sera trouvée pour les prochains Championnats du Monde de Rennes en Décembre 1992.

T A B L E A U X

ANALYTIQUES

DU JUGEMENT

aux Championnats

d'EUROPE

IFSA 1991

(réalisés par

P.BLOIS)

TUMBLING

FEMININ

COMP	NAT	POL	BUL	SU	HUN	GB	D	F	TOT.	AVERAGE
ROBERT CH	F	28.1	27.9	27.7	27.5	28.0	27.9	28.2	195.3	27.9
Places		1	1	2	5	1	1	1		1.71
IUREVA	SU	27.4	27.7	28.0	27.7	27.2	27.3	27.3	192.6	27.51
Places		5	4	1	3	6	5	4		4
MUSIKANT	GB	27.4	27.4	27.5	27.2	27.3	27.2	27.3	191.3	27.33
Places		5	6	3	6	5	6	4		5
MATUS	HUN	28.0	27.8	27.3	27.9	27.7	27.8	27.8	194.3	27.76
Places		2	2	5	1	2	2	2		2.29
DRAGONER	HUN	27.8	27.8	27.5	27.8	27.6	27.6	27.6	193.7	27.67
Places		3	2	3	2	3	4	3		2.86
VASILEVA	BUL	27.5	27.6	27.3	27.6	27.5	27.7	27.1	192.3	27.47
Places		4	5	5	4	4	3	7		4.57
GOSUDARIEVA	SU	26.6	26.7	27.0	27.1	26.5	26.6	26.2	186.7	26.66
Places		8	8	8	7	8	8	9		8
SANCHEZ	GB	27.0	27.1	27.2	27.0	27.1	27.0	27.2	189.6	27.09
Places		7	7	7	8	7	7	6		7.
ROBERT Co	F	25.9	26.1	26.2	25.9	26.0	26.2	26.5	181.8	26.11
Places		9	9	9	9	9	9	8		8.86
SIGY	B	25.5	25.7	25.5	25.6	25.8	25.8	25.7	179.6	25.66
Places		10	10	10	10	10	10	10		10

COMP	NAT	BUL	POL	SU	HUN	GB	D	F	TOT	AVER.
INGNATIENKOV		28.1	28.0	28.2	28.1	28.0	28.1	28.2	196.7	28.1
Places	SU	2	2	1	2	1	1	1		1.43
IVANOV	SU	27.7	27.9	28.1	28.0	28.0	28.1	27.9	195.7	27.96
Places		6	5	2	3	1	1	4		3.14
KIRILOV	BUL	28.2	28.0	27.5	28.0	27.9	28.1	28.0	195.7	27.95
Places		1	2	5	3	4	1	2		2.57
WILUSZ	POL	28.0	28.2	27.9	28.2	28.0	27.9	28.0	196.2	28.02
Places		3	1	3	1	1	4	2		2.14
IVANOV	BUL	27.8	27.2	27.1	27.4	27.6	27.8	27.4	192.3	27.47
Places		5	7	6	6	6	5	7		6.
KIES	POL	27.9	28.0	27.8	27.9	27.7	27.6	27.9	194.8	27.83
Places		4	2	4	5	5	6	4		4.29
LOWTHER	GB	26.6	26.2	26.8	26.9	26.5	26.4	25.8	185.2	26.46
Places		8	10	8	8	9	10	10		9
FODOR	HUN	27.0	27.4	27.1	27.2	26.6	26.8	27.7	189.8	27.11
Places		7	6	6	7	8	7	6		6.71
MATTHEWS	GB	26.5	26.5	26.5	26.8	26.8	26.7	26.4	186.2	26.6
Places		9	8	9	9	7	8	8		8.29
FRANCILLON	F	26.3	26.4	26.0	26.0	26.2	26.6	26.2	183.7	26.24
Places		10	9	10	10	10	9	9		9.57

TUMBLING
MASCULIN

LE CLIMAT ET LE SPORT

par le Docteur Jacques BIAU

Pourquoi un tel sujet dans un journal de sportifs ?

Je vous répondrai que les éléments qui constituent le "climat" ont une importance certaine, parfois méconnue, sur nous tous.

L'être humain dépend de son milieu : l'air au sol est composé d'azote (78%), d'oxygène (21%), d'argon (9%), et environ 0,03 d'anhydride carbonique, avec des traces d'hydrogène, de néon, d'hélium, de xénon, de radon, etc ...

Dès que ces proportions se modifient, notre comportement change, donc les performances sportives en altitude, ou près de la mer, seront différentes.

Certes, à cet air idéal se mélangent, hélas, des gaz toxiques (oxyde de carbone), des fumées, des poussières, des germes infectieux.

A côté de cette composition chimique, l'atmosphère est le siège de manifestations électriques (orage) qui varieront entre la campagne et la montagne, le jour et la nuit, la latitude. Ces éléments électriques créent une ionisation atmosphérique, avec des ions positifs ou négatifs, ce qui agit sur notre système neuro-musculaire.

A tout cela, dans notre monde moderne, s'ajoute une radioactivité (radon, thoron) ayant, on s'en doute, une action sur notre organisme.

Heureusement pour notre vie, les radiations solaires, conditions de notre existence, faisant une photosynthèse sur la chlorophylle, compensent la toxicité environnante et expliquent la différence de performances entre, par exemple, l'Europe du Nord et l'Afrique, car la température ambiante est modifiée.

Trois autres facteurs ne sont pas à négliger :

- l'humidité de l'air (état hygrométrique)
- la pression atmosphérique (baromètre)
- l'importance des vents

Je n'insisterai pas sur les méfaits des climats, d'autant plus que certains individus sont assez sensibles et leurs réactions sont très différentes en présence de modifications climatiques (les asthmatiques, par exemple).

Vos succès ou vos échecs peuvent, malgré votre entraînement, être différents, suivant l'heure, la saison, le lieu, venant de troubles respiratoires, inconscients peut-être, (par nos 120m² d'alvéoles pulmonaires) qui seraient mal ventilées.

Le soleil est capital à notre équilibre, mais grande prudence avec les bains de soleil qui, s'ils sont exagérés, donnent des lésions cutanées ou générales que beaucoup connaissent ... Le coup de froid est aussi très toxique et exige aussi notre méfiance (gelures). La trop grande humidité (brouillards) peut aussi donner des troubles, et diminuer la compétence.

Nous, Européens, bénéficiant d'un climat tempéré, nous nous comporterons toujours mieux en nos régions, que déplacés en des zones trop froides ou trop chaudes. N'oublions pas que notre relaxation serait maximum au grand air pur (montagne de 1000 à 1500m), et avec un ensoleillement efficace mais non torride.

Pourquoi ne pas dire un mot de la thalassothérapie (thérapeutique très utilisée il y a des siècles par les Grecs et les Romains) et qui redevient à l'honneur. Le soleil, l'eau de mer, donc le climat marin (quand il n'est pas pollué !) sont une stimulation musculaire et nerveuse.

En conclusion, vous concevrez donc l'importance du climat, de la température, de l'altitude, etc ..., sur la préparation et la compétition des sportifs qui devront être très attentifs à tous ces facteurs, ainsi que leurs entraîneurs.

NOS DERNIERS CONTACTS

- *****
- * 08/11/91 : L.KAZMIERCZAK, P.VILLIEN, M.GERARD, M.ROUQUETTE se sont rendus à Castres pour participer au *
* Congrès Régional MIDI-PYRENEES organisé par son Président Fernand PAULIN. *
 - * 26/11/91 : Mr VILLALARD, Inspecteur Général Jeunesse et Sports, est venu au siège Fédéral pour étudier, *
* avec L.KAZMIERCZAK, M.GERARD, et P.VILLIEN, la situation fédérale et la réalisation du Contrat
* d'Objectif 1990. *
 - * 11/12/91 : L.KAZMIERCZAK s'est rendu à la Mairie du 12ème arrondissement de Paris pour l'inauguration de *
* l'exposition sur le sport, en compagnie de Bernard AMMON. *
 - * 05/01/92 : L.KAZMIERCZAK, M.GERARD, P.VILLIEN ont pu rencontré Mr Philippe GRAILLOT, Directeur des Sports. *
 - * 07/01/92 : L.KAZMIERCZAK était présent au Ministère Jeunesse et Sports lors de la présentation des voeux *
* de Madame Frédérique BREDIN, Ministre des Sports. *
 - * 07/01/92 : L.KAZMIERCZAK, M.GERARD, et P.VILLIEN se sont rendus au CNOSF pour s'entretenir avec Monsieur *
* Joël DELPLANQUE. *
- *****

TOURNEE FRANCE-URSS/CEI TCHERNYI - OUSSAKOV - AMBROLI DZE - YAKOVCH

14 au 23 JANVIER 1992

Elle fut identique et à la fois bien différente des tournées de ces dernières années.

Elle fut identique :

1 - par le succès populaire rencontré ; 8 villes (CORBEIL, NANTERRE, CHALONS SUR MARNE, NANCY, STRASBOURG, DIJON, CUSSET/2 galas, BLOIS/2 galas) pour un total de près de 30 000 spectateurs avec un record battu à STRASBOURG où près de 7 000 personnes s'entassaient sur les gradins du Hall WACKEN. Autres belles salles, NANCY (4 000), Palais des Sports de DIJON (4 500) qui n'avaient pas été remplies comme cela depuis des années.

2 - par la qualité des athlètes en présence,

3 - par le talent de Michel ROUQUETTE qui sait avec gentillesse, expliquer, excuser le "loupé" d'un athlète, mettre en valeur la performance, faire aimer l'acrobatie, faire applaudir tous ces champions par des spectateurs debouts et qui veulent encore un instant rester en compagnie de ces magiciens de l'espace qui les ont fait rêver pendant 2h30.

Elle fut différente :

1 - par les motivations des athlètes de la CEI présents ; Mr ARKAIEV, DTN de l'URSS, avait emmené les 2 équipes masculines et féminines Championnes du Monde de Gymnastique conduites par le Champion du Monde individuel en titre : Grégory MISUTIN, et la Vice-Championne du Monde S. BOGUINSKAIA,

2 - par les objectifs fixés par le DTN de Gymnastique et les entraîneurs ; chaque athlète présentait chaque soir, au moins 2 agrès ou une partie de son programme olympique,

3 - ces équipes n'étaient pas là simplement pour faire un "show" mais aussi pour préparer les Internationaux de BERCY (Avril), les Championnats du Monde par agrès, et les J-O de Barcelone.

4 - ces objectifs, la personnalité de Mr ARKAIEV, très différente de celle de nos amis MATCHUGA et OUSTINOV, posèrent quelques problèmes quant au programme établi et à l'ordre de présentation des différentes prestations.

Après les 3 premiers Galas, un consensus était trouvé et les français, seuls en Trampoline et en Tumbling avaient la lourde charge de terminer la 1ère partie avec le Trampoline et de commencer la seconde avec le Tumbling.

Nous avons beaucoup regretté, bien sûr, l'absence de nos complices, A.MOSKALENKO, A.DANILCHENKO, T.LUSHINA pour le Trampoline, ainsi que I.IVANOV et L.GROMOVA pour le Tumbling.

En telle compagnie, il a fallu sortir le grand jeu surtout en Tumbling pour se mettre au niveau d'un "MISUTIN" qui dans son exercice au sol présente 3 diagonales avec un double tendu, un FIFO, ou un double tendu ou carpé.

A la barre fixe, "VOROPAIEV" réalise en sortie "Back in 2 Full out" dans le plus pur style "trampoline".

4 des 5 soviétiques présents réalisaient "triple groupé" en sortie.

Pour répondre à ces prestations exceptionnelles les tumbleurs ont présenté des doubles rotations enchaînées et ont pu faire apprécier la vitesse de déplacement dans la réalisation des acrobaties.

Les trampolinistes ont réalisé des exercices de qualité et de haute difficulté, notamment avec pour Denis PASSEMARD, Full, Full, Full, et pour Fabrice SCHWERTZ, Triffis out carpé, HIHO Triffis, Triffis groupé, Miller. Un très bon début de libre !

Les deux jeunes soviétiques, Championnes d'Europe Juniors en G.R.S., ont fait apprécié des exercices au "ballon" et aux "massues" assez époustoufflants.

Les acrosportifs "Duo mixte", "Duo masculin", et "Quatuor" obtenaient un gros succès grâce à la qualité de leurs prestations mais aussi à leurs facéties bien orchestrées par l'entraîneur Youri ZOLOTOV, un ancien des tournées F/URSS.

Nouvelles aussi, les productions comiques de V.BELENKYI et de N.KALININA au sol, et surtout le numéro du quatuor en "tutu" ! Je pense que l'esprit français a inspiré nos amis russes !

EN CONCLUSION :

On peut dire que malgré certaines contraintes, le spectacle est bien rôdé, grâce au savoir-faire de Michel ROUQUETTE pour la présentation, de Nathalie TREIL pour la mise en musique de toutes les prestations, et bien sûr l'immense talent de tous les participants.

Pierre VILLIEN - DTN

adidas® 

Fournisseur Exclusif
de la Fédération Française
de Trampoline et de Sports Acrobatiques

EN BREF



20 DECEMBRE 1991

"TROPHEES ANTENNE 2"

Nos 3 disciplines furent présentées en Démonstration au cours de cette Soirée où divers Champions recevaient le "Trophée A2" dont notre équipe féminine

de **TUMBLING**

CHAMPIONNE D'EUROPE

1991

(Photo)

Laurent KAZMIERCZAK

Katia LEGENTIL

Chrystel ROBERT

Corinne ROBERT

Christel GIROUD

21 JANVIER 1992

Signature du Contrat d'organisation des CHAMPIONNATS DU MONDE IFSA 1992 entre le Président de la FFTSA, Laurent KAZMIERCZAK, et le Président de l'IFSA, Stoil SOTIROV, dans



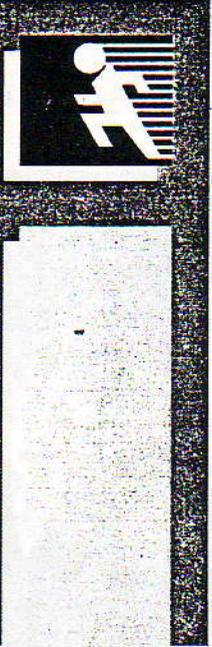
les bureaux de la Fédération Internationale des Sports Acrobatiques, à SOFIA, en BULGARIE.

31 JANVIER 1992

"Soirée du C.N.O.S.F."

avec la présence de notre Ministre des Sports, Frédérique BREDIN entourée des différents Champions du Monde ou d'Europe, couronnés en 1991 dont **Chrystel ROBERT**.





Réforme de la classification des sportifs de haut niveau

La commission nationale du sport de haut niveau a demandé à un groupe de travail piloté par Jean Poczobut, directeur du groupement d'intérêt public "sport d'élite et préparation olympique" de revoir les systèmes de classement des sportifs de haut niveau définis actuellement par le décret n° 87-161 du 5 mars 1987 pour la liste nationale et par l'arrêté du 21 avril 1987 pour les listes régionales.

Les critiques apportées au système actuel portent sur les aspects suivants :

50 % des sportifs sont inscrits à titre dérogatoire sur la liste nationale et les listes régionales font apparaître une inflation substantielle puisque le nombre des sportifs inscrits s'élève à 2000.

Le système semble inadapté aux sports collectifs pour lesquels la représentativité dans la catégorie élite apparaît difficile à atteindre, indépendamment du niveau des équipes de France dans les compétitions mondiales.

- Il existe objectivement des difficultés de cohérence entre la liste nationale des sportifs de haut niveau et la liste des présélectionnés olympiques.
- Il n'existe pas de "catégorie" qui permettrait d'apporter des réponses adaptées pour des athlètes en fin de carrière.

Le projet de décret soumis à l'avis de la commission nationale du sport de haut niveau du 29 octobre 1991 vise à modifier le décret n° 87-161 du 5 mars 1987. Ce projet reprend sous forme littérale, le principe de réforme de la classification des sportifs de haut niveau présenté sous forme synoptique par Monsieur Poczobut, et approuvé par la commission nationale lors de sa réunion du 25 avril 1991.

La C.N.S.H.N. dans sa réunion du 29/11 a approuvé les dispositions suivantes relatives à la qualité du sportif de haut niveau. Nous les considérons comme suffisamment importantes pour les porter à la connaissance du lecteur dans l'attente de la parution officielle du Décret.

"La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste qui est arrêtée par le ministre chargé des sports conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

Seules les fédérations sportives bénéficiant de la délégation prévue à l'article 17 de la loi précitée sont habilitées à présenter des demandes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau.

Nul ne peut obtenir la qualité de sportif de haut niveau :

1° S'il ne pratique la compétition sur le plan international dans une discipline sportive inscrite au programme des jeux olympiques ou à défaut dans une discipline sportive dont le caractère de haut niveau a été préalablement reconnu par la commission nationale du sport de haut niveau.

2° S'il ne justifie d'un niveau sportif suffisant dans les conditions prévues à l'article 3 du présent décret.

Le caractère de haut niveau d'une discipline sportive est reconnue pour la période définie au 1^{er} alinéa de l'article 2 du décret n° 85-238 du 13 février 1985.

Sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-après, justifie d'un niveau sportif suffisant pour l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau celui ou celle qui :

- a) Réalise une performance significative soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe, lors d'une compétition mondiale ou d'une compétition européenne de référence;
- b) Ou obtient un ensemble de résultats probants, attesté par son rang de classement au plan mondial ;
- c) Ou est sélectionné par le directeur technique national de la fédération concernée dans une équipe de France.

L'inscription sur la liste est effectuée, selon les cas, dans une catégorie France Elite, France Seniors, France Jeunes, en fonction du niveau de la performance accomplie ou de l'appartenance à une équipe de France reconnue, tel qu'il est précisé dans le tableau page suivante.

La durée de validité de la performance ou du résultat qui a justifié une inscription ou un maintien dans une catégorie de sportifs de haut niveau est de deux ans pour la catégorie France Elite. Elle est d'un an seulement pour les catégories France Seniors et France Jeunes.

L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est prononcée par le ministre chargé des sports sur proposition de la commission nationale du sport de haut niveau :

- En catégorie France Elite, au vu des résultats sportifs obtenus ;
- En catégorie France Seniors et France Jeunes, au vu des propositions du directeur technique national de la fédération concernée.

Le nombre total de sportifs de haut niveau susceptibles d'être classés d'une part en catégorie France Elite ou France Seniors et d'autre part en catégorie France Jeunes est limité à des effectifs fixés annuellement pour chaque discipline par la commission nationale du sport de haut niveau.

Les directeurs techniques nationaux des fédérations sportives concernées communiquent au ministre chargé des sports et à la Commission nationale du sport de haut niveau les listes nominatives, établies par catégorie de classement, de ceux de leurs licenciés qui sont aptes à obtenir la qualité de sportif de haut niveau.

La qualité de sportif de haut niveau est retirée, sur proposition de la fédération concernée, lorsque le bénéficiaire cesse de satisfaire aux conditions requises pour l'obtenir.

Elle peut en outre, être retirée ou suspendue à tout moment :



SPORTS COLLECTIFS

DISCIPLINES INDIVIDUELLES ET PAR EQUIPES

FRANCE ELITE

Jeux Olympiques
10 premières places

Championnat du Monde Seniors
10 premières places

Championnat d'Europe Seniors
6 premières places.

FRANCE SENIORS

Sportifs sélectionnés en Equipe de France Senior en qualité de membres titulaires ou remplaçants.

FRANCE JEUNES

Sportifs appartenant au collectif des catégories d'âge immédiatement inférieures aux seniors, engagés dans les championnats du Monde ou d'Europe, dans leur catégorie respective.

Jeux Olympiques et championnat du Monde Seniors

8 à 20 premières places selon les disciplines

Championnat d'Europe Seniors
6 à 12 premières places selon les disciplines

Bilan mondiaux individuels ou classement général final des coupes du monde

16 premiers sur la base de 3 par pays.

Sportifs sélectionnés dans une Equipe de France Senior disputant une épreuve officielle de la Fédération internationale en qualité de membres titulaires ou remplaçants.

Sportifs appartenant au collectif des catégories d'âge immédiatement inférieures aux seniors, engagés dans les championnats du Monde ou d'Europe, dans leur catégorie respective.

- soit, sur proposition de la fédération concernée, par suite d'une sanction disciplinaire grave prise conformément aux dispositions prévues dans ses statuts ;
- soit, à l'initiative du ministre chargé des sports ou à la demande de la fédération concernée, dans le cas d'infraction dûment constatée aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le dopage.

Lorsque la demande de retrait ou de suspension est motivée par des raisons disciplinaires, la fédération sportive intéressée doit joindre à sa requête toutes explications sur les faits reprochés à la personne en cause et faire connaître les arguments que celle-ci a développés pour sa défense devant l'organe ou l'autorité qui a pris la sanction.

La décision de retrait ou de suspension est prise par le ministre chargé des sports, après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau.

Le retrait de plein droit est constaté par le ministre chargé des sports lorsqu'une mesure administrative temporaire ou définitive est prononcée en application de l'article 11 de la loi du 28 juin 1989.

Lorsqu'un sportif qui a rempli les conditions d'appartenance à la catégorie France Elite ou qui a figuré quatre années en catégorie France Seniors cesse de remplir les conditions d'inscription en l'une ou l'autre de ces catégories, il peut être maintenu sur la liste des sportifs de haut niveau en voie d'insertion par décision du ministre chargé des sports après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau et sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives concernées.

D'autres sportifs seront susceptibles de bénéficier de procédures particulières de soutien.

Il est institué une liste "Espoirs" de sportifs présentant dans les disciplines reconnues de haut niveau, un potentiel sportif mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau. Les sportifs inscrits sur cette liste peuvent bénéficier éventuellement de l'aide de l'Etat.

Il est institué une liste de partenaires d'entraînement dans les disciplines reconnues de haut niveau pour lesquelles il est indispensable d'assurer les entraînements avec des partenaires. Les sportifs inscrits sur cette liste participant à la préparation de l'équipe de France peuvent bénéficier éventuellement de l'aide de l'Etat.

Les listes de sportifs susceptibles de bénéficier de procédures particulières de soutien arrêtées chaque année, par le ministre chargé des sports sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations concernées dans la limite d'un effectif fixé annuellement pour chaque discipline par la Commission nationale du sport de haut niveau".

Ces décisions ont été prises après concertation, notamment avec l'association des DTN.

Les responsables du groupement d'intérêt public "Sport d'Elite et de préparation olympique" doivent maintenant contacter les fédérations pour arrêter comme précisé précédemment, des quotas par discipline

Le comité départemental de trampoline est né

Dernièrement, le comité départemental de trampoline et de sports acrobatiques a été porté sur les fonts baptismaux au cours d'une assemblée générale constitutive qui regroupait les clubs de Lot-et-Garonne affiliés à la Fédération française de trampoline et de sports acrobatiques. Etaient présents les clubs de Villeneuve-sur-Lot (JLRV), de Tonneins (Amicale laïque) et de Marmande (JLRM).

M. Pierre Bertrand, président de la JLRV, se faisait un plaisir de recevoir ses collègues des clubs du département. En préambule, il retraçait l'histoire de la FFTSA, fédération en pleine expansion, puisque le nombre de ses licenciés a triplé dans les dix dernières années, il se plaisait également à souligner l'esprit très fraternel et amical que les clubs allaient trouver. Le comité régional des Pyrénées, troisième comité au niveau national, accueillera notre département en attendant la création possible d'un comité d'Aquitaine.

Après l'adoption des statuts officialisant le comité départemental, il a été procédé à l'élection des membres du comité et procédé à la désignation du bureau qui aura la charge

de diriger pendant les quatre prochaines années.

Ce bureau est le suivant :
Président : M. Serge Rigaudie (JLRV); **vice-présidents** : MM. Bertrand (JLRV), Legrand (AL) et Chomeau (JLRM); **secrétaire** : M^{me} Laure Blouin (JLRV); **trésorier** : M^{me} Sylvie Bertrand (JLRV).

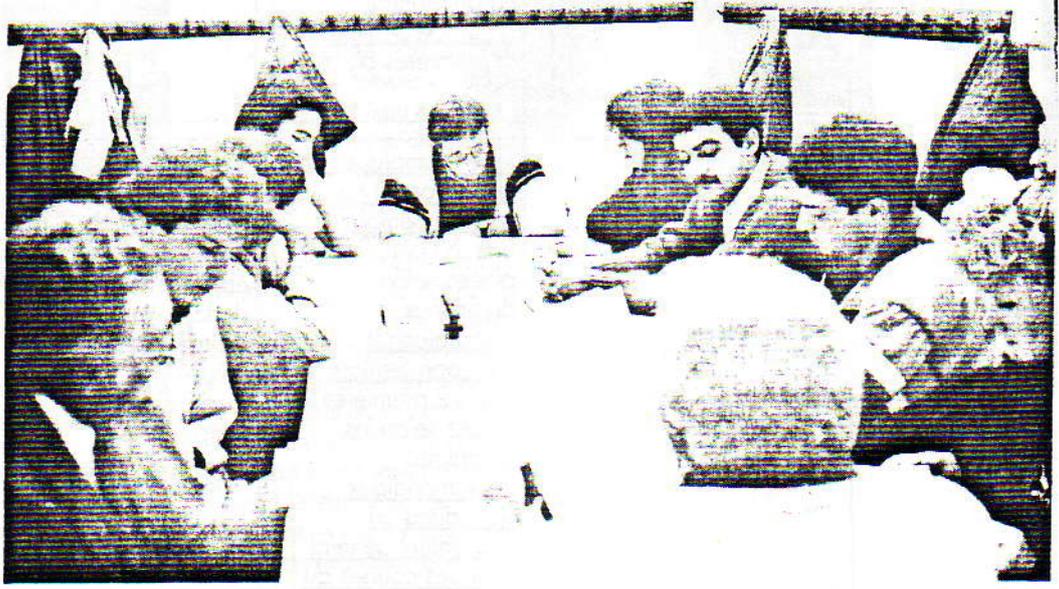
Le nouveau comité désigna

ensuite sa commission technique départementale qui sera présidée par M. Guy Gobbato (JLRV), assisté de MM. Dupuy (JLRM) et Albert (ALT).

Le premier acte de ce tout jeune comité est l'organisation d'un stage réservé aux moniteurs, stage qui se déroulera à Villeneuve-sur-Lot, du 2 au 5 janvier prochain, et qui sera

basé sur la préparation et l'examen du brevet fédéral n. 1 de trampoline. Déjà plus de dix candidats se sont inscrits.

Il s'agit d'un comité départemental très dynamique dont le but essentiel est la promotion du trampoline dans le Lot-et-Garonne, sport qui devrait intéresser de très nombreux jeunes.



Le bureau, lors de la création du comité départemental.

(Photo « La Dépêche ».)

LA DEPÊCHE DU MIDI VENDREDI 27 DECEMBRE 1991

BULLETIN D'ABONNEMENT

à la Revue "TRAMPOLINE"

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : Code Postal : _____

.....

TARIF 1992

ABONNEMENT INDIVIDUEL : 80 F (France) 90 F (Etranger) N°s 69 - 70 - 71 - 72

5 ABONNEMENTS groupés à la même adresse : 280 F

Bon à retourner à la F.F.T.S.A. - 10 ave Paul Herbé - 95200 SARCELLES

accompagné de votre règlement
